

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1984)

Heft: 10: Assurance-maternité

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— ASSURANCE-MATERNITÉ —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA 19, RUE DES MOULINS 2800 DELÉMONT ☎ 066 22 98 66



QUE VAUT LA MATERNITÉ ?

*Quel prix sommes-nous prêts à payer pour protéger
véritablement la maternité ?*

*C'est la question à laquelle nous
devrons répondre le 2 décembre pro-
chain lorsque nous nous prononce-
rons sur l'initiative "Pour une
protection efficace de la materni-
té".*

*Les améliorations proposées par
l'initiative coûteront, cela est
sûr... sommes-nous disposés à en
payer le prix ?*

*Les mutations qu'elle prône per-
turberont nos habitudes, c'est in-
déniable... sommes-nous d'accord
de nous laisser déranger à ce
point ?*

*Pour faciliter la mise au monde
des générations futures, quelle
part de responsabilités la société
doit-elle assumer ?*

*Vaut-il la peine de tout mettre en
oeuvre pour qu'on puisse, enfin,
concilier vie familiale et vie
professionnelle ?*

*Si vous admettez que les frais dé-
coulant d'une maternité doivent
être supportés solidairement par
l'ensemble de la société,*

*si vous admettez que la mère puis-
se bénéficier d'un congé avant et
après l'accouchement,*

*si vous admettez que l'enfant soit
accompagné durant ses premiers mois
par son père et/ou sa mère sans
qu'il en résulte pour la famille
de problèmes financiers graves et
sans que l'un ou l'autre n'y sacri-
fie son existence professionnelle,*

*si vous admettez que la maternité
soit reconnue socialement, que le
monde du travail se définisse aus-
si en fonction d'elle et que, dès
la naissance, la mère et le père
puissent se partager les tâches
éducatives,*

*alors vous répondrez OUI à l'ini-
tiative, pour protéger efficace-
ment la maternité !*

Marie-Josèphe Lachat

